

Québec, d'après la constitution, reste toujours avec le même nombre de représentants qui sert de base à la représentation proportionnelle des autres provinces. Les provinces de l'ouest voient leur représentation augmentée, tandis que celle de l'est: la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick auront des sièges de moins. Ontario perd quatre sièges. L'île de Montréal, à présent, huit députés; elle en aura douze dans la prochaine chambre des députés, les divisions étant les suivantes: Jacques-Cartier, Hochelaga, Maisonneuve, Westmount-Saint-Henri, Laurier, Outre-mont, Cartier, Saint-Denis, Sainte-Anne, Sainte-Antoine, Sainte-Marie, Saint-Jacques et Saint-Laurent, Saint Georges. Si l'on se basait strictement sur le chiffre de la population, il y aurait au moins vingt députés pour représenter les divisions de l'île de Montréal, mais dans le cas des grandes villes, on limite le nombre des représentants. Toronto a actuellement cinq députés; cette ville en aura six.

La moyenne pour la représentation est basée sur la population de la province de Québec qui était en 1911, de 2,002,712; ce chiffre est divisé par 65, ce qui donne la moyenne de 30,811. On constate, ainsi, qu'il y aura 14 députés de plus à la Chambre des communes.

La statistique criminelle

QUÉBEC vs ONTARIO

La statistique publiée par le Ministère du Commerce, à Ottawa, pour l'année finissant au 30 septembre 1915, offre un intérêt considérable, dans un temps où il est de mode de décrier quotidiennement la province de Québec.

Voici quelques chiffres empruntés au livre officiel et cités par *L'Action Catholique* du 25 avril dernier:

"Au dernier recensement, en date de 1911, la province d'Ontario comptait une population de 2,523,274 habitants. La province de Québec en pouvait mettre en ligne 2,003,232.

"Prenons d'abord la statistique infantile. On sait, entre parenthèses, que notre province est celle qui peut faire montre des foyers les mieux garnis. Or, en 1914-1915, le chiffre des condamnations chez les enfants s'élevait, chez-nous, à 3,053, lorsque, dans l'Ontario, il montait jusqu'à 8,954. La statistique juvénile offre la même proportion de 1 à 3. Voyez plutôt: Québec, 623; Ontario, 1,822.

"Prenons Montréal et Toronto. En 1915, la population de la métropole dépassait le demi-million; celle de la ville-reine n'était guère plus de 400,000 âmes. Or, cette année-là, il y a eu, à Montréal, 568 condamnations parmi la jeunesse, pendant qu'à Toronto, il en a été prononcé 853. La différence est encore plus marquée, quant aux convictions sommaires. A ce tableau, Montréal figure avec le chiffre 451 et Toronto, avec le chiffre 1,706.—Sans doute, pourrait intercaler quelqu'un. Mais ce sont là de grandes villes, où toutes les séductions du mal se trouvent coalisées sous les pas des faibles, des chancelants. . . .—Alors, comparons les grandes villes aux centres moins considérables. Et voyons Montréal qui prend, à lui seul, 451 condamnations sur 623, quand Toronto en compte 853 sur 1,822, laissant ainsi une marge considérable de 969 au reste de la province voisine.

"Ouvrons un second chapitre et voyons la statistique du crime chez les femmes et chez les hommes, en 1914-1915. En raccourci, la province d'Ontario a compté, cette année-là, parmi l'élément féminin, 507 condamnations, tandis que celle de Québec n'en devait avouer que 148. Chez les hommes, nos voisins ont eu à subir 8,934 condamnations, tandis que nous sommes restés à 3,053. Quant aux petits délits, la proportion est comme suit: 24,152 pour Québec; pour l'Ontario, 49,942."

Nous devons nous réjouir, certes, de la situation avantageuse de notre Province, au point de vue moral, mais nous ne devons pas fermer les yeux sur les dangers qui nous menacent, dangers qui vont se multipliant.